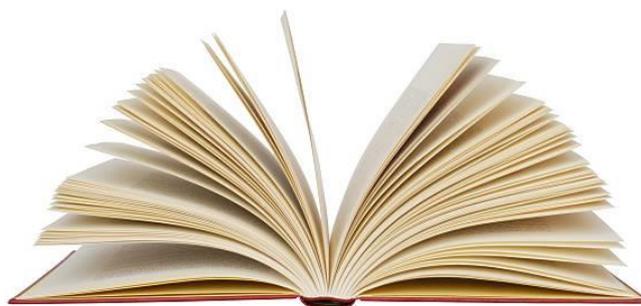


**RAPPORTS- BILANS**



L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de juin à seize heures, dans les locaux du SICTOM de la Région Montluçonnaise à Domérat, a eu lieu l'Assemblée Générale, sous la présidence de Mr MOMCILOVIC Jean-Pierre.

**Le quorum Du Comité Syndical prévu le 18 juin n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation a eu lieu pour une seconde Assemblée Générale le 24 juin 2024 à 16heures dans les locaux du SICTOM.**

**Les documents relatifs aux décisions à prendre ont été présentés le 18 juin.**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. MOMCILOVIC Jean-Pierre, Président du SICTOM  
Mme LESPIAUCQ Mauricette,  
M. GLOMOT, FABRE Jean-Luc,

1- Approbation du PV du comité syndical du 20/02/2024 et 02/04/2024

**A l'unanimité, le conseil syndical approuve les PV du 20/02/2024 et 02/04/2024**

2- Rapport annuel 2023 :

M. BOROWIAK passe en revue quelques points importants, notamment le COPIL.

Il mentionne que le comité de pilotage a été créé pour travailler sur la QVT. Nous en sommes aujourd'hui sur la 5ème réunion.

Il est rappelé l'ouverture du nouveau bâtiment en septembre 2023.

La prévention des déchets est toujours maintenue dans les maternelles, collèges et lycée.

La journée porte ouverte attire beaucoup de monde par les différents ateliers proposés et exposants.

Concernant les composteurs : la distribution a lieu tous les troisièmes jeudis du mois sans inscription. Les stocks sont revenus à la normal. Nous recevons environ 500 composteurs tous les mois.

La partie réemploi mise en place à la déchetterie de Domérat puis de Cosne marche bien. Nous récoltons des meubles de l'électroménager ainsi que des vélos et des jouets.

Nos partenaires sont au nombre de 4 : la Ménagerie, les petits bouchons, la ressourcerie et les trésors de St Victor.

A propos de la communication, nous éditons 2 infos tri par an.

Le financement des gobelets et le prêt de container pour les associations est toujours possible.

Vous trouverez également le trombinoscope des élus mis à jour.

La déchetterie de Chamblet mise en place pour la collecte de déchets verts et de gravats pour désencombrer la déchetterie de Domérat joue son rôle. En effet, on a constaté une baisse de 50% de dépose de déchets verts et de gravats à Domérat.

Relatif aux gravats, nous avons obligation de mettre en place des garde-corps sur les bennes à gravats. Cette obligation nous est imposée par la DREAL.

Pour terminer, M. BOROWIAK indique les perspectives 2024 : la mise en place des PAV pour la collecte des fermentescibles.

Mettre en place la semaine de 4 jours pour tous les services.

Et terminer l'étude sur la tarification incitative, celle-ci est toujours en cours, ainsi que la mise en place des locaux de réemploi sur les déchetteries qui ne sont pas encore équipées.

### 3- Règlement intérieur du SICTOM :

M. BOROWIAK indique que le règlement intérieur a été réactualisé et a été validé en CST le 04 juin 2024.

Les modifications concernent le respect des 1607 heures depuis 2022, où nous rappelons le temps de travail qui est de 35h par semaine, les RTT. Rappel des horaires de l'accueil.

Concernant les astreintes, nous avons 2 types d'astreintes : de décision (la direction) et de d'exploitation (pour les agents d'atelier).

Concernant les règles d'habillement et de déshabillage qui sont obligatoires en raison de l'insalubrité du travail de collecte : les agents doivent porter les vêtements appropriés du SICTOM.

Une modification instaurée en accord avec les syndicats, concernant les congés : ceux-ci doivent être posés du 01 janvier au 31 décembre de l'année en cours et l'obligation de poser 08 jours entre le 01 mai et le 15 septembre.

Les congés non pris sont automatiquement mis en CET en fin d'année avec un maximum de 5 jours. Si le CET est plein, les congés sont perdus.

Les RTT ne sont pas prises en compte si l'agent est en arrêt maladie.

Concernant les jours fériés : la collecte fonctionne sauf pour le 1<sup>er</sup> mai, les 25 décembre et 01 janvier Le rattrapage de ces jours-là se fera automatiquement le vendredi.

L'obligation de secret professionnel est un point important car il n'est pas toujours respecté.

Rappel des règles du cumul d'activités.

Autorisation de l'utilisation du matériel de la collectivité avec un document spécifique, l'agent doit faire la demande et la direction doit être d'accord.

Concernant le comité de pilotage, il est inscrit au règlement car il est entériné dans la durée.

Rappel des règles notamment celle d'interdiction de fumer dans les locaux, y compris dans les cabines de camion, et celles concernant les addictions où nous avons un protocole à suivre.

M. MOMCILOVIC conclue que le règlement contient 80% des règles de la fonction publique et 20% les règles spécifiques au SICTOM.

**A l'unanimité, le conseil syndical approuve à l'humanité le règlement intérieur.**

#### 4- Convention relative au dispositif de signalement des actes de violence

M. BOROWIAK indique que c'est un service supplémentaire du CDG où un agent qui serait victime d'un harcèlement moral ou sexuel ou physique ou violence ou menaces et intimidations, peut téléphoner au Centre de gestion et signaler l'acte. Tous les agents peuvent en bénéficier : titulaires ou contractuels.

La prestation sociale est gratuite c'est le recueil des signalements par une cellule d'écoute. Cette cellule de signalement est composée d'experts et de membres du CHSCT.

La prestation complémentaire, payante, accompagne l'agent et informe la collectivité si celui-ci est d'accord. Le CDG peut déclencher une enquête administrative et une médiation professionnelle.

Nous devons désigner un référent signalement et informer les agents de l'existence de cette cellule d'écoute. Nous avons déjà commencé à en parler lors de la journée de prévention, et une communication écrite sera insérée dans les bulletins de paie prochainement.

La durée de la convention est de 1 an renouvelable tacitement.

**A l'unanimité, le conseil syndical approuve l'adhésion avec le CDG de l'Allier de la convention de signalement des actes de violence.**

#### 5- Point absentéisme premier trimestre 2024

M. MOMCILOVIC rappelle que l'année dernière l'absentéisme avait diminué de façon significative. Sur 2024, la hausse est due à des congés Longue maladie. Les arrêts maladie ordinaire et les accidents du travail sont restés stables.

#### 6- Recrutement 2024

M. MOMCILOVIC indique qu'il est prévu un guide composteur pour venir étoffer l'équipe du service compostage.

Nous avons 4 départs en retraite sur 2023 et 2024 qui vont être remplacés au 01 septembre 2024 par 4 nouveaux agents. Cinq autres départs sont à prévoir pour la fin de 2024.

#### 7- Objectifs fixés par la Région

M. MOMCILOVIC rappelle les objectifs La réduction du poids de déchet par habitant et par an devait se situer entre 2015 et 2024 à 50kg. Nous sommes passés de 299 kg par an en 2015 et par habitant à 240 kg, nous avons donc gagné 59 kg.

La deuxième recommandation était de diminuer de 50% nos déchets enfouis entre 2010 et 2025. C'est chose faire puisque nous enfouissions 3500 tonnes en 2010 et aujourd'hui nous sommes à 23 000 tonnes.

La troisième directive était d'avoir 0 kg d'enfouissement d'ici 2030. Ce sera fait avec l'UVE qui va se mettre en place dans les prochaines années et démarrera en 2029.

#### 8- Point tonnage des 5 premiers mois 2024

Les déchets enfouis devaient baissés de 5%. Concernant les OM (ordures ménagères), celles-ci ont diminués de plus de 6%.

Concernant la collecte sélective, celle-ci est passée de 2127 tonnes à 2172 tonnes, donc une certaine stabilité observée.

Concernant le verre, on note une augmentation de 5% par rapport à 2023.

Les encombrants sont passés de 1800 tonnes à 1677 tonnes. La baisse est donc de 8%, ce qui est encourageant.

La mise en place des fermentescibles depuis le début de l'année, avec 100 PAV avec 6.1 tonnes par semaine. (Voir le chapitre dessus)

#### 9- Bilan modification rythme de travail et réduction de fréquence de collecte

M. MOMCILOVIC indique que la semaine des 4 jours est positif. Aucun agent ne souhaite revenir en arrière.

A activité constante, nous avons 3 ETP (équivalent temps plein) en moins. Une commande de gasoil tous les 23 jours contre 21 l'année dernière soit sur l'année une économie de 45 000 litres.

#### 10- Collecte des déchets fermentescibles

Tous les PAV (points d'apport volontaire) sont installés et fonctionnent bien. Deux dégradations ont été relevés depuis leurs installations. Cinq cents bioseaux ont été distribués place piquant à Montluçon le samedi 18 mai.

Nous allons élargir la distribution de ceux-ci car nombre de particuliers ont de trop petits jardins et ne peuvent pas faire de compost sur place. Celle-ci ne pourra se faire rapidement car nous devons commander des biosceaux.

La collecte s'établit actuellement à 6,140 tonnes par semaine, soit 2.8 tonnes pour les PAV (points d'apport volontaire), 1220 kg autre que particulier, 600kg pour les collectes de l'agglomération de Montluçon et 175 kg pour l'ESAT.

L'objectif est de récupérer 10 tonnes par semaine dans les mois à venir.

#### 11- Retour sur la journée tarification incitative effectuée au SBA :

Le vendredi 24 mai, les élus et techniciens du SICTOM se sont rendus à la journée « tarification incitative » organisée par l'ADEME. Ce rendez-vous s'est tenu au syndicat du bois de l'aumône, près de RIOM où la tarification incitative (TEOMI) a été mise en place depuis 6 ans.

Cette journée a permis d'échanger avec d'autres collectivités qui sont en réflexion plus au moins avancées comme nous mais surtout d'échanger avec le SBA afin de connaître les difficultés rencontrées et les écueils à éviter.

Nous avons visité leur centre d'appel qui centralise toutes les demandes téléphoniques ainsi que leur atelier pour la maintenance des camions et notamment des lève containers, élément essentiel de la collecte qui permet la facturation.

L'après-midi a été consacré à la visite d'une nouvelle déchetterie, mise en place en juin 2023 sur laquelle est présent un magasin du réemploi géré par Emmaüs, une matériauthèque à disposition des usagers de la déchetterie ainsi qu'une benne offrant du compost et une du concassé de gravât.

Quand la déchetterie est fermée, une zone sous vidéo-surveillance permet le dépôt de déchets verts de 07h00 à 09h00 puis le soir jusqu'à 20h00.

#### 12 – Décision modificative investissement :

M. MOMCILOVIC signale que cette DM est un changement de ligne. Il n'y a pas de modification du montant global.

**A l'unanimité, le conseil syndical approuve la décision modificative.**

**Le comité n'ayant plus de questions, la séance se termine à 17h00.**